

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N° 2

Plan de zonage - échelle 1/7 000°
Plan d'ensemble de la commune de Romilly-sur-Seine

Vu pour être annexé à l'arrêté n° 18.15 du 12 Mars 2018 soumettant à enquête publique le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme

PLU approuvé le 27 Juin 2013
Modification n° 1 du PLU approuvée le 9 Février 2017
Modification simplifiée n° 1 du PLU approuvée le 11 Décembre 2017
Mise en compatibilité n° 1 du PLU par déclaration de projet approuvée le 12 Février 2018

Dossier réalisé par : Perspectives
2 rue de la Gare
10 530 CHARENTON SUR SEINE
Tel : 03 25 40 00 00
Mail : perspectives@perspectives-urba.com



LEGENDE

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé
- Espaces soumis à l'application du PPRI ; il convient de se référer aux documents présentés en annexe
- PPRI zone rouge
- PPRI zone bleue
- ~ Périmètre de protection acoustique :
 - 100 m de part et d'autre de la voie ferrée
 - 30 m de part et d'autre de la RD 619

DEFINITION DE ZONES

Zones urbaines

- UA** Zone urbaine d'habitat ancien dense
- UB** Zone urbaine d'habitat collectif
- UD** Zone urbaine d'activités industrielles, commerciales et artisanales
- UE** Zone urbaine de services publics communaux
- UF** Zone urbaine d'activités ferroviaires
- UX** Zone d'activités économiques de l'aérodrome
- UXe** Zone d'activités économiques de l'aérodrome (faisant l'objet d'un permis d'aménager)

Zones à urbaniser


- 1AUa** Zone d'urbanisation future à vocation d'habitations
- 1AUb** Zone d'urbanisation future à vocation d'industrie, de commerce, de services et d'artisanat
- 1AUc** Zone d'urbanisation future à vocation de tourisme et de loisirs
- 1AUd** Zone d'urbanisation future destinée à l'accueil des gens du voyage
- 1AUe** Zone d'urbanisation future à vocation d'habitat (faisant l'objet de mesures compensatoires)
- 1AUj** Zone d'urbanisation future à vocation de jardins
- 2AU** Zone d'urbanisation future à long terme
- 2AUa** Zone d'urbanisation future à vocation essentielle d'habitat

Zones à vocation agricole

- Aa** Terres cultivées où les bâtiments agricoles sont admis
- Ab** Terres cultivées où seuls les bâtiments liés aux jardins et vergers sont admis

Zones naturelles

- Na** Zone naturelle protégée en raison de ses caractères généraux
- Np** Zone naturelle identifiant les sites naturels sensibles
- Nj** Zone naturelle identifiant les jardins familiaux
- Ns** Zone naturelle identifiant les terrains de sports et de loisirs
- Nc** Zone naturelle occupée par les activités de carrière



Partie Nord - plan 3B

Partie Sud - plan 3C